

**CONSEIL MUNICIPAL**
**Procès-verbal de la séance du 15 mai 2014 à 20h30**

<b>Présidence</b>	M. D. Nicole
<b>Présents</b>	Mmes C. Di Stasi, R. Selitrenny Flores MM. T. Borel-Jaquet, C. Brülhart, C. de Meyer, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni, R. Madarasz, F.-R. Mahrer
<b>Excusés</b>	Mme C. Chiriatti, A. Mathys M. F. Baroz, Y. Bischofberger, B. Riedweg
<b>Absents</b>	MM. J. Malbaski, Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

**Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014
2. Communications du Bureau
3. Communications de la Mairie
4. Communications des Présidents de Commissions
5. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
6. Vote des comptes 2013 de la commune de Puplinge
7. Vote des comptes 2013 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement
8. Nomination du Bureau du Conseil pour la période administrative 2014-2015
9. Propositions individuelles et questions

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014**

Monsieur Hunziker fait remarquer qu'il s'agit de Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué et non pas Monsieur le Maire qui est intervenu auprès de Madame Genet Burkhard concernant la problématique d'agressivité dans la préau. (page 2, dernier paragraphe du point 3). Monsieur Fillet demande que les coquilles soient corrigées :

- Rajouter «au» après «tenu», 2<sup>ème</sup> page, 1<sup>er</sup> paragraphe, 4<sup>ème</sup> ligne,
- Remplacer «de » par « des » personnes présentes, 2<sup>ème</sup> page, 2<sup>ème</sup> paragraphe, 3<sup>ème</sup> ligne,
- Remplacer «d'une dépose d'autorisation» par «un dépôt d'autorisation», 2<sup>ème</sup> page, 2<sup>ème</sup> paragraphe, 8<sup>ème</sup> ligne,
- Ajouter «la» à «d'ici fin du printemps », 2<sup>ème</sup> page, Point 4, 2<sup>ème</sup> ligne.

Monsieur Nicole se rappelle avoir demandé s'il y aurait des bornes qui seraient installées sur la rue de Graman, Monsieur le Maire lui avait répondu que cela n'était pas un projet immédiat. Cette remarque ne figure pas au procès-verbal. Il demande à ce qu'elle figure au point 10, divers.

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal est accepté par 9 voix pour, soit à l'unanimité.

**2. Communications du Bureau**

Aucune communication du Bureau.

**3. Communications de la Mairie**

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

### **Etablissements pénitentiaires**

Monsieur le Maire et Monsieur Luisoni, Président de la commission de l'aménagement, participent depuis deux semaines aux travaux concernant la prison « Dardelles ». Ils ont rappelé en début de séance la teneur de la résolution du Conseil municipal demandant en premier lieu d'étudier si cet établissement ne pourrait pas prendre place sur une autre commune voire un autre canton.

Il leur a été précisé que ce n'était pas le mandat confié à ce groupe de travail et Messieurs Marti et Luisoni ont donc demandé de revoir ceci. Il va de soi que si tel venait à ne pas être le cas, il sera considéré que le Conseil d'Etat ne respecte pas son engagement écrit.

Toutefois, les réflexions sont intéressantes et les personnes semblent comprendre les demandes de la commune de respecter la ligne définie par la résolution que le Conseil municipal avait voté le 13 juin 2013.

Ces séances se poursuivront jusqu'à l'été à raison d'une par semaine et un point sera fait en septembre 2014.

Monsieur Luisoni ajoute que la commune ne souhaite pas être prise en otage.

### **Déclassement - Etablissements pénitentiaires**

Cet été, l'Etat mettra probablement à l'enquête publique une modification de zone au nord du chantier de Brenaz 2, principalement pour y replanter la forêt qui a été abattue fin mars.

Le présent Conseil municipal sera ensuite appelé à se prononcer par délibération.

### **Aménagement rue de Graman, entre rue de Frémis et route de Presinge**

La dernière étape de ce chantier est prévue le 16 mai 2014. Elle consiste à enlever la couche supérieure d'enrobé bitumineux pour laisser apparaître les cailloux qui composent la structure de la route et ainsi révéler une teinte rouge pour ce tronçon de route.

Restera la mise en place du mobilier y compris les abribus et le marquage au sol.

### **Route de Presinge**

Suite à de nombreuses fuites sur la conduite d'eau de la route de Presinge, SIG a décidé de procéder à son remplacement.

Ces travaux sur le domaine cantonal sont prévus sur une durée de 3 mois et nécessiteront d'importantes mesures de chantier. La solution proposée par SIG, les TPG et la direction générale des transports (DGT) est de mettre la route de Presinge en sens unique, direction village, en tout cas lorsque les travaux se situeront entre la Mairie et le 15, route de Presinge. Afin de ne pas reporter l'entier de la circulation sur la route de Cornière, l'Exécutif a demandé que des mesures soient prises et il est proposé de mettre aussi cette route en sens unique, direction France, pour un court tronçon dans le hameau de Cornière et d'y installer, pendant le chantier, des éléments modérateurs du trafic. Dès que l'Exécutif aura des informations plus précises, il communiquera des informations en lien avec les SIG et la DGT pour les habitants concernés. Une information plus générale sera transmise par le Puplinfo.

L'Exécutif a demandé que ce chantier soit mené essentiellement lors de la période des vacances d'été, en tous cas pour la phase qui occasionnera le plus de gêne pour les habitants.

### **Monsieur Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat**

L'Exécutif a reçu, ce jour, Monsieur Hodgers, Conseiller d'Etat en charge de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Des discussions intéressantes se sont tenues concernant le projet de déclassement aux Brolliets, les constructions illégales en zone agricole, la participation financière du fonds LUP en soutien à la fondation communale pour le logement dans l'opération d'acquisition d'appartements aux Hutins, la mise en place du plan directeur cantonal 2030 et le sujet des établissements pénitentiaires.

Monsieur Hodgers a particulièrement apprécié la logique et la cohérence du plan directeur communal et de la demande de déclassement du nord du village.

#### 4. Communications des Présidents de commissions

Monsieur Luisoni, Président de la commission de l'aménagement informe l'Assemblée que la journée participative du 17 mai 2014 a été reportée à l'automne 2014 et ce faute de participants. Il ajoute que jeudi 8 mai 2014 la Mairie et lui-même ont reçu un message de Monsieur Jean-François Pascalis, Président de «Bien vivre à Puplinge» qui a réagi abruptement concernant l'utilisation des termes «Bien vivre ensemble», qui selon lui, créent des confusions graves entre le Conseil municipal et son projet et leur association. Le message a beaucoup surpris Monsieur Luisoni, puisqu'il l'avait rencontré le jour précédent et qu'il en avait discuté avec lui. Plusieurs discussions ont eu lieu durant lesquelles il y avait une volonté de créer une synergie et stimuler cette dynamique. Le terme «Bien vivre» est un terme utilisé depuis 2012 dans le Puplinfo sans qu'il n'y ait eu de réaction jusqu'à ce moment-là. Monsieur Luisoni a répondu au courriel et n'a pas eu de retour sur ses commentaires. Il invite les membres de l'association «Bien vivre à Puplinge» d'être plutôt dans la logique collaborative plutôt qu'oppositionnelle. Monsieur Marti ajoute qu'à son avis, Monsieur Luisoni a répondu de manière adéquate à Monsieur Pascalis. L'Exécutif ne renoncera pas aux termes «Bien vivre ensemble» dans le Puplinfo et ce d'autant qu'il s'agit d'un terme général que d'autres communes utilisent et ce dans leurs communications et autres. Cela fait partie du minimum, dans une commune, que l'on vive bien ensemble.

Monsieur Luisoni ajoute que la commission se réunira prochainement et déterminera une nouvelle date. Une des possibilités serait le 20 septembre 2014 et ce afin d'y adjoindre l'événement «le MIL» qui est une manifestation mondiale qui a toujours lieu le troisième week-end de septembre qui a lieu sur tous les continents et qui invite à un repas convivial avec des produits de proximité. Monsieur Mahrer pense que faire coïncider le pique-nique communal avec ce genre de manifestation serait une bonne idée pour les prochaines années car l'un n'exclut absolument pas l'autre.

Monsieur le Maire informe que l'Exécutif est déjà engagé les 20 et 27 septembre 2014 et qu'il ne pourrait donc pas être présent.

Monsieur Hunziker, Vice-Président de la commission de la solidarité fait remarquer que lors de la dernière séance «Solidarité», il manquait le représentant du groupe UDC et il souhaiterait savoir qui sera son représentant.

Monsieur Brülhart, Président de la commission Petite enfance - aînés, informe que la prochaine commission aura lieu le mardi 24 juin 2014 à 19 heures en Mairie.

#### 5. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

L'Association des communes genevoises n'a pas pris de décision sujette au droit de veto des Conseils municipaux. Par conséquent, aucune décision n'est soumise à l'assemblée.

#### 6. Vote des comptes 2013 de la commune de Puplinge

Monsieur Le Président passe la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint délégué en charge des finances. Il informe l'assemblée que l'Exécutif doit apporter un complément aux comptes 2013 ainsi qu'à la délibération les concernant.

En effet, suite à la délibération que le présent Conseil a prise le 7 mars 2013 concernant la création de la nouvelle caisse de retraite des employés des communes genevoises, la commune est tenue de mentionner, en pied de bilan ainsi que dans la délibération relative aux comptes, la valeur de la garantie qu'elle accorde sur la part non couverte par la fortune de la caisse de retraite.

Cette garantie se monte, au 31 décembre 2013, à 666'235.- CHF

La délibération qui est soumise ce soir a été adaptée en conséquence.

Monsieur Nussbaum passe la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances.

Les Conseillers ont pu prendre connaissance des comptes approuvés par la commission des finances, le 28 avril 2014. Le secrétariat n'a pas reçu de questions à ce sujet. Monsieur Hunziker lit aux conseillers le rapport du 12 mai 2014, de l'organe de contrôle, à savoir, la fiduciaire Helvetia conseils et révisions SA. Aucun commentaire n'est formulé suite à cette lecture, Monsieur Nicole, Président,

donne lecture de la délibération relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013.

*Vu le compte administratif pour l'exercice 2013 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,*  
*vu le compte rendu financier pour l'exercice 2013 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le département présidentiel,*  
*vu le rapport de la commission des finances du 28 avril 2014,*  
*vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*  
*sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité,*

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2013 pour un montant de CHF 5'607'523.98 aux charges et de CHF 5'745'899.07 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 138'375.09.*
3. *D'approuver le compte d'investissement 2013 pour un montant de CHF 337'606.95 aux dépenses et de CHF 29'448.30 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 308'158.65.*
4. *D'approuver le financement des investissements nets de CHF 308'158.65 par l'autofinancement à raison de CHF 308'158.65 au moyen de la somme de CHF 397'359.19 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 186'372.25 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 138'375.09.*
5. *D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 138'375.09 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.*
6. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2013, totalisant à l'actif un montant de 31'576'999.79 CHF qui se compose de :*

<i>- Patrimoine financier (natures 10 à 13)</i>	<i>21'857'120.98 CHF</i>
<i>- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)</i>	<i><u>9'719'878.81 CHF</u></i>
<i>Total de l'actif</i>	<i>31'576'999.79 CHF</i>

*et au passif un montant de 31'576'999.79 CHF qui se compose de :*

<i>- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)</i>	<i>733'258.26 CHF</i>
<i>- Provisions (nature 24)</i>	<i>4'115'014.96 CHF</i>
<i>- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)</i>	<i>1'654'990.80 CHF</i>
<i>- Fortune nette (nature 29)</i>	<i><u>25'073'735.77 CHF</u></i>
<i>Total du passif</i>	<i>31'576'999.79 CHF</i>

*Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2013 à 5'666'235.- CHF.*

## **7. Vote des comptes 2013 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement**

Le Président précise que les conseillers ont eu deux semaines pour étudier ces comptes depuis leur présentation. Il passe ensuite la parole à Monsieur Hunziker, Président de la commission des finances.

Monsieur Hunziker lit aux conseillers le rapport du 12 mai 2014, de la fiduciaire Helvetia conseils et révisions SA. Aucune question ou remarque n'est formulée suite à cette lecture. Il ajoute que les comptes ont été acceptés par le Conseil de Fondation favorablement et préavisés favorablement par la commission des finances dans sa séance du 28 avril 2014.

Monsieur Nicole demande ce que vient faire l'immeuble 22-24 Frémis dans les comptes 2013 puisqu'il n'appartient pas à la Fondation. Monsieur Marti répond qu'un acompte a été versé par la Fondation pour sa future acquisition.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur Nicole, Président, donne lecture de la délibération relative à l'approbation des comptes 2013 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement.

*Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13.4.1984,*

*Vu l'article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 22 février 2007,*

*Vu la présentation des comptes 2013 et leur approbation au Conseil de Fondation en date du 18 mars 2014,*

*Vu la présentation à la commission des finances du 28 avril 2014,*

*Vu le rapport de la fiduciaire Helvetia du 12 mai 2014,*

*Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide par 9 voix, soit à l'unanimité,*

*a) D'approuver les comptes 2013 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, s'élevant aux produits à 858'803.10 CHF et aux charges à 584'505.30 CHF laissant apparaître un excédent de recettes de 274'297.80 CHF.*

*b) D'approuver le bilan au 31.12.2013 qui présente à l'actif et au passif un montant de 27'421'314.93 CHF.*

*c) Les fonds propres de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement s'élèvent au 31.12.2013 à 17'333'364.88 CHF.*

## **8. Nomination du Bureau du Conseil pour la période administrative 2014-2015**

Monsieur le Président annonce que la période administrative touche à sa fin et qu'il est temps de renouveler le Bureau du Conseil municipal. La parole est passée aux personnes qui souhaitent annoncer les candidatures au Bureau.

Monsieur Fillet propose Monsieur Thomas Hunziker (GIC) pour le poste de Président.

Monsieur Fillet fait une présentation de Monsieur Hunziker. Sa nomination est soumise au vote et il est élu à l'unanimité. Monsieur Hunziker est applaudi.

Monsieur Luisoni propose Madame Carole Di Stasi (AL) pour le poste de Vice-Présidente.

Monsieur Luisoni fait une brève présentation de Madame Di Stasi. Sa nomination est soumise au vote et est élue à l'unanimité. Madame Di Stasi est applaudie.

Monsieur le Président propose de confirmer Monsieur Patrick Arter (Secrétaire Général) au poste de Secrétaire du Bureau. Cette nomination est approuvée par acclamation.

Monsieur Didier Nicole (UDC) se propose pour le poste de Vice-Secrétaire. Il est élu à l'unanimité. Monsieur Nicole est applaudi.

## **9. Propositions individuelles et questions**

Monsieur Mahrer souhaite faire une proposition concernant le parking à Puplinge, à savoir de demander aux entreprises qui s'occupent des travaux d'utiliser prioritairement le parking situé de l'autre côté de la route et ce dans le but de libérer les places en épis sur la rue de Frémis. Monsieur le Maire répond que cela a déjà été rappelé et informe qu'il va encore rappeler qu'ils veuillent bien stationner sur le parking provisoire qui a été réalisé pour eux. Monsieur Garnier ajoute que ce parking, privé et situé sur zone agricole, appartient au chantier des Hutins. D'autres entreprises ne peuvent donc pas se stationner à cet endroit-là. Monsieur le Maire ajoute qu'il informera les entreprises qui interviendront pour la commune que leurs ouvriers se stationnent à l'extérieur de la commune et non pas dans son centre.

Monsieur Luisoni informe qu'il a été surpris du manque de respect de la signalisation sur la rue de Graman et ajoute qu'il faudra mettre en place des mesures adéquates si l'on veut interdire la circulation au centre du village.

Monsieur Marti répond que malheureusement si l'on ne fait pas de répression, la signalisation n'est pas respectée.

Monsieur Hunziker informe que la deuxième partie des containers a été ouverte pour la création d'un espace «jeunes». Espace destiné aux jeunes âgés de 12 à 16 ans. Il a été ouvert le vendredi 2 mai 2014. Les TSHM, ainsi qu'un éducateur, accompagnent les jeunes dans leurs activités. Samedi 17 mai 2014 Madame Christel Tigroudja et Monsieur Paul Lemaître (travailleurs sociaux) accompagneront quelques jeunes pour une sortie au Lasergame à Divonne.

Monsieur Mahrer informe que sur le site de collecte de Frémis, le couvercle du container de récupération de verre a un vérin endommagé. De par cette défectuosité, son utilisation n'est pas aisée.

Monsieur Marti informe que le nécessaire sera fait afin que le concessionnaire intervienne au plus vite.

Monsieur Borel-Jacquet prie l'assemblée d'excuser son absence non annoncée lors de la dernière séance. Il demande s'il serait possible que le repas de fin d'année du Conseil municipal puisse être organisé dans l'un des trois restaurants de la commune. Monsieur Nicole répond qu'il s'agit d'une décision du Président du Conseil. Il avait demandé à ce que cela soit organisé au Culte, restaurant à but d'intégration sociale. Malheureusement il n'y avait pas de disponibilités. Monsieur le Maire ajoute que l'habitude d'organiser ce repas à l'extérieur de la commune vient du fait qu'il était traditionnellement précédé d'une visite.

Le Président déclare la séance close. Il est 21 heures 30.

---

Le Président :

Didier NICOLE

Le Vice-président :

Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire :

Patrick ARTER